

JOURNAL OF INTERDISCIPLINARY HISTORY OF IDEAS



2014

Volume 3 Issue 6

Item 8

– Section 3 : Notes –

Review-Interview. Suffit-il de voter pour
avoir une démocratie ?

Un dialogue avec Olivier Christin

by

Manuela Albertone



JIHI 2014

Volume 3 Issue 6

Section 1: Editorials

1. *Gastronomy and Revolution* (M. Albertone – E. Pasini)

Section 2: Articles. Special Issue: Erasmian Science

2. *Erasmian Science* (P.D. Omodeo – E. Pasini)
3. *The Fabrist Origins of Erasmian Science: Mathematical Erudition in Erasmus' Basle* (R.J. Oosterhoff)
4. *Erasmus, Agricola and Mineralogy* (F.G. Sacco)
5. *Erasmus and Medicine* (S. Mammola)
6. *Erasmus and Geography* (N. Ron)
7. *Erasmian Philology and Mathematical Astronomy: Jakob Ziegler and the Humanist Recovery of Pliny's Natural History, Book Two* (P.D. Omodeo). With *A Technical Note on Epicyclical Interpretations of Pliny's Planetary Theory* (I. Tupikova)

Section 3: Notes

8. *Review-Interview. Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel, avec O. Christin* (M. Albertone)

Section 4: Reviews

9. *Book Reviews* (C. Carnino, M. Menin)

Section 5: News & Notices

10. *Activities of the GISI | Les activités du GISI (2014-2015)*
-

Review-Interview. Suffit-il de voter pour avoir une démocratie ?

Un dialogue avec Olivier Christin

Manuela Albertone

Olivier Christin, professeur d'histoire moderne à l'université de Neuchâtel et directeur d'étude à l'École pratique des hautes études à Paris, spécialiste des siècles XVI^e et XVII^e, nous donne par son dernier livre un aperçu inédit sur une question actuelle, telle que le lien entre vote et démocratie, qu'il aborde par une approche qui dévoile à la fois son érudition et sa conscience critique d'intellectuel.



O LE LIVRE d'Olivier Christin *Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel* (Paris, Editions du Seuil, 2014) nous invite à réfléchir sur les imperfections des actuels gouvernements représentatifs et sur un long passé, où le suffrage ne fut pas constamment lié aux pratiques démocratiques. Par l'analyse de milieux et d'institutions qui nous mènent au cœur de la société traditionnelle corporative de l'Ancien régime, l'auteur esquisse une histoire de la notion et des procédures du vote avant la naissance des systèmes représentatifs modernes, au cours des révolutions du XVIII^e siècle. Vote et élection existaient dès avant le XVI^e siècle dans les villes qui défendaient leurs privilèges et leurs anciennes libertés face à l'action de centralisation et de modernisations des souverains, dans les ordres religieux, dans les universités, dans les conclaves pour l'élection des papes.

Centrée sur la France et la Suisse, la recherche utilise une grande abondance de documents juridiques, religieux, administratifs et académiques. L'auteur touche des questions qui sont au cœur des pratiques de la vie politique : vote secret, décisions majoritaires, cooptation, tirage au sort, et qui sont communément associées à l'exercice de la démocratie. Vote et élection servaient pourtant dans les milieux analysés à la construction des hiérarchies sociales et politiques, à la conservation de monopoles professionnels et à la défense de l'orthodoxie religieuse. Le défi lancé par la perspective historique d'Olivier Christin vise à engendrer une attitude prudente devant une assimilation trop rapide entre vote et démocratie. Face à ces enjeux, nous allons adresser à l'auteur quelques remarques et à lui poser une série de questions qui peuvent aider le lecteur à se débrouiller à travers le dédale de sources différentes, de milieux qui ne sont point toujours familiers en dehors des cercles des spécialistes et de connexions interdisciplinaires qui puisent à de différentes disciplines autour d'un sujet comme l'élection, qui ne répond pas toujours aux impératifs de justice et de transparence.

1 *TON volume a été très bien reçu par la presse française, qui a souligné l'apport de ta recherche aux discussions actuelles sur les limites du gouvernement représentatif et sur la désaffection des citoyens à l'égard des institutions politiques. On a remarqué qu'il s'agit d'un travail très érudit par la richesse des documents sur un sujet qui touche parmi les fondements de notre vie collective. Je voudrais plutôt me concentrer dans notre dialogue sur ton rôle d'historien. Je crois que ton livre favorise une réflexion sur la nécessité d'un retour à une histoire qui ne veut pas dire érudition, mais compétence, ce qui représente une contribution importante au rapport entre recherche scientifique et opinion publique.*

Tu abordes des questions à travers des concepts qui sont plutôt traités par les spécialistes de la science politique. Jusqu'ici tu avais principalement écrit sur l'histoire religieuse, mais tu expérimentes ici une histoire interdisciplinaire axée sur les pratiques, l'élaboration des idées et les débats intellectuels et institutionnels qui mobilisent autour de la question du vote l'histoire du droit, l'histoire politique, l'histoire sociale, l'histoire religieuse, l'histoire des mentalités. Tu as publié en 2010 un Dictionnaire des concepts nomades en Sciences Humaines (2010), tu es donc familiarisé avec une approche interdisciplinaire et comparée, qui veut conjuguer

idées et pratiques. Quels ont été les points de référence de ta formation intellectuelle et en particulier tes liens avec la méthodologie des “Annales” ?

Il est tout à fait juste de faire, comme tu le fais ici, le lien entre le souci de prendre part, comme historien (et non comme journaliste, homme politique, ou juriste, ce que je ne suis pas) aux débats contemporains sur la crise de la démocratie représentative et une formation devenue de plus en plus pluridisciplinaire. Mon parcours est à l'origine celui d'un historien français classique : école normale supérieure, agrégation, thèse, expérience précoce de l'enseignement. Mais deux épisodes vont m'éloigner ou m'écarter de cette trajectoire sans surprise : la rencontre avec Pierre Bourdieu, avec qui je vais travailler de plus en plus régulièrement notamment dans les *Actes de la Recherche en Sciences sociales* et dont on retrouve évidemment l'influence dans le *Dictionnaire des concepts nomades* ; le départ pour l'étranger, d'abord à la Scuola Normale de Pise et à Hambourg, puis à Göttingen pour un peu plus de 4 ans, ce qui m'a mis en relation avec d'autres traditions historiographiques, fortement marquées par la philosophie ou l'histoire du droit par exemple.

Ces rencontres et un travail de longue haleine avec des collègues qui n'étaient pas issus de la même discipline que moi ont été comme une obligation silencieuse mais impérieuse de m'interroger sur la manière dont je construisais les objets de mes enquêtes et sur les fins théoriques (et pas seulement érudites ou documentaires comme tu le disais justement) que je poursuivais : bref, une invitation à ce travail de réflexivité critique que Pierre Bourdieu et toute la sociologie critique mettent au cœur du travail des sciences sociales. Comment construire, avec les concepts et les méthodes des sciences sociales, des questions pertinentes pour des sociétés parfois très lointaines ou très différentes ? Dans le cas de l'historien moderniste, cette exigence de retour sur soi et de mise à l'épreuve critique du point de vue et des outils que se donne toute recherche, est à la fois ardue et précieuse : elle dévoile ce qui sépare les sociétés anciennes et les manières dans lesquelles elles se pensaient de nos sociétés profondément travaillées par le discours des sciences sociales elles-mêmes et elle invite à confronter sans relâche le vocabulaire indigènes à nos catégories d'analyse. Le *Dictionnaire des concepts nomades*, dont le 2^e volume est en cours de publication, s'inscrit bien dans cette perspective : rendre, par le comparatisme, la réflexivité, la critique historique des concepts historiques, étrange ce qui nous semble aller de soi, retirer à certains affirmations ou croyances leur

caractère d'évidences. En ce sens, les questions contemporaines sur le déficit démocratique des sociétés démocratiques et la désillusion citoyenne ont été une incitation à interroger de manière nouvelle les sources sur les pratiques électorales des sociétés d'Ancien Régime. Un peu, pour reprendre l'affirmation de Marx dans *Contribution à la critique de l'économie politique*, parce que "l'anatomie de l'homme est une clé pour comprendre l'anatomie du singe" et parce que le présent nous aide à comprendre le passé.



2 TU REMONTES aux siècles qui précèdent le XVIII^e pour aborder des questions telles que le vote et la représentation, qui se placent à l'émergence de la modernité. Tu invites toutefois ton lecteur à la prudence, pour éviter toute généalogie avec les pratiques démocratiques contemporaines. Ta recherche scrupuleuse est très attentive aux procédures, qui ne sont jamais neutres dans les dynamiques juridiques, sociales et politiques de la société hiérarchisée et corporative de l'Ancien Régime. On y retrouve des exemples significatifs pour comprendre la complexité de la société du privilège avant le tournant de la Révolution et sa spécificité, marquée par l'essor d'éléments de modernité jaillis dans un contexte traditionnel.

Ta reconstruction est focalisée sur deux modèles ou plus exactement deux laboratoires institutionnels en rapport avec les procédures de la décision collective et avec la progression de la règle majoritaire : l'Eglise et l'Université. Peux-tu expliquer à nos lecteurs les dynamiques entre perspectives juridiques, sociales et politiques qui se croisent au cœur de ces deux réalités qui ont gardé tout au long des siècles leurs particularités et qui peuvent encore nous aider à la compréhension de la persistance et de la survivance de leur intérêts corporatifs, tout ayant en vue la spécificité du contexte ?

Si l'on veut faire une histoire cohérente des pratiques et des théories de l'élection avant la naissance du suffrage universel et du régime représentatif, il faut accepter de prendre en compte deux ordres de réalités, qui vont être étroitement liées à partir du XIII^e siècle : d'un côté celui des procédures et des techniques

juridiques concernant la décision collective, avec la redécouverte de certains principes du droit romain (*Quod Omnes Tangit*) et surtout de la décision majoritaire après un millénaire de quasi-disparition ; de l'autre, la formation de nouvelles institutions ou de nouvelles sociabilités dont l'émergence et le succès ne sont pas séparables de ces nouvelles formes de décision collective et de représentation. Parmi ces institutions, qui sont pensées d'emblée comme des *personæ fictæ*, des personnes juridiques dont la volonté ne se confond pas avec la somme des volontés de leurs membres, on trouve au premier rang les universités et de nombreuses compagnies religieuses, comme les confréries.

Le retour de la décision majoritaire et l'émergence de nouvelles configurations ou organisations sociales propres aux sociétés médiévales et modernes et généralement décrites comme corporatives ont donc été en grande partie liés, invitant par la-même à conduire de front histoire sociale et histoire des procédures juridiques. C'était, à mes yeux, la condition d'une compréhension pertinente de l'univers corporatif pour le projet qui était le mien : suivre les effets concrets des nouvelles manières de penser la décision collective juste, le choix efficace et légitime d'un chef pour l'Eglise ou pour une Université ou une commune, sur l'organisation du monde social, la construction des groupes et des institutions, la sélection des gouvernants. Je pouvais alors considérer que des institutions ou des groupements aussi dissemblables en apparence que les communes, les métiers ou jurandes, les universités, les confréries partageaient des fondements et des procédures juridiques comparables et que l'on pouvait y observer des manières assez proches de construire l'ordre social et la reproduction des élites.

Cela ouvrait évidemment de nouveaux horizons : la fin du Moyen Age et surtout l'époque moderne n'étaient peut-être donc pas totalement cette longue phase de réduction de libertés électives et d'oligarchisation des sociétés que décrivait une partie de l'historiographie. Elles constituaient une période complexe mais centrale d'expérimentations, de transformations, de réflexions qu'il était possible d'analyser grâce à une documentation presque sans limite que rien n'autorisait donc à congédier a priori. Les XV^e-XVIII^e siècles avaient des choses à nous apprendre sur le vote et les élections. Les univers corporatifs pouvaient être mobilisés pour une enquête qui ne réduisait pas le vote ou les élections à ce que nous considérons aujourd'hui comme la sphère politique, même s'il y est bien entendu question de l'élection des papes ou des Empereurs.



3 TU TRAITES dans le premier chapitre de ton livre la question du suffrage en relation avec des réalités, que tu appelles républicaines, ce qui nous amène au cœur du débat sur le républicanisme, un sujet central de la recherche historique ainsi que de la réflexion des spécialistes de la science politique, du droit et de la philosophie. Tu traites de la préservation des anciennes libertés publiques des villes françaises, qui s'efforçaient de garder leurs pratiques électives, face à la stratégie monarchique de la vente des offices entre XVI^e et XVII^e siècle, comme d'une sorte de personnification collective de la Res Publica.

La notion de république était utilisée tout au long de l'Ancien Régime en relation avec l'idée de bien public plutôt que du type de gouvernement, mais c'est vrai aussi que tu adoptes cette même notion en rapport soit aux villes en France, un pays qui n'a eu une forte tradition communale et qui ne connut une expérience républicaine jusqu'à 1791, soit aux villes suisses et à Genève, un des modèles, soit par ses vices soit par ses vertus, de la persistance des républiques dans une Europe dominée par les monarchies. Il faudrait distinguer entre la défense des libertés corporatives des villes dans la France absolutiste – et qui se place dans la tradition politique française qui aboutit à Napoléon, qui mit fin aux anciennes républiques italiennes – et les républiques de l'Ancien Régime avec leurs valeurs d'égalité et de liberté, même si elles étaient trahies par les oligarchies dominantes. C'est plutôt aux républiques suisses que tu prêtes ton attention en soulignant les éléments d'un républicanisme moderne détaché du modèle classique.

Dans cette perspective je crois que ton analyse fournit une nouvelle contribution critique par rapport au paradigme interprétatif du républicanisme classique, mais on devrait mieux préciser à mon avis la notion de tradition républicaine que tu utilises.

C'est une remarque très juste et très profonde, qui exigerait une longue réponse. Il faudrait notamment reprendre ici la comparaison entre l'Italie et la France, entre l'Italie et l'Empire (et donc aussi la Suisse), en repartant du Moyen Âge et des communes. Mais tu dis au fond l'essentiel de ce que ce travail sur les

pratiques électives – et finalement assez peu sur les ouvrages de philosophie politique – révèle : l’existence de traditions dissemblables entre d’une part la mobilisation essentiellement rhétorique de la *Res Publica* dans les villes françaises, qui s’accommode très bien du régime monarchique et d’une reproduction très fermée des élites municipales, et d’autre part le républicanisme des villes italiennes et les idéaux spécifiques qui y sont à l’œuvre. Le vocabulaire “républicain” des orateurs et magistrats français, nourris de culture romaine et de références classiques, n’engage en effet que très peu une réflexion sur les formes du gouvernement et sur leurs rapports avec la vertu, la liberté ou l’égalité : il peut trouver sa place dans le système absolutiste en faisant de la ville et du magistrat le lieu d’une défense des “libertés” c’est-à-dire au fond des privilèges des dominants qui se partagent et se réservent ces charges municipales.

Mais les choses ne sont pas toujours aussi simples et certains événements sont l’occasion de renouer avec des positions qui s’avèrent plus proches du républicanisme classique, par exemple lors des guerres de religion – où les habitants de certaines localités redonnent vie aux assemblées générales pour conjurer le risque de massacres et font l’éloge des valeurs de concitoyenneté, de fraternité et de bon voisinage – ou de crises politiques brutales comme à Genève au tout début du XVIII^e siècle, lorsque le régime patricien et la confiscation du pouvoir par les conseils restreints sont remis en cause par la révolte de Pierre Fatio qui demande le secret des votes, l’interdiction de la présence de plusieurs membres d’une même famille dans les conseils etc.

L’exemple des villes libres d’Empire, comme Nuremberg ou Ulm, et des villes suisses a donc été important dans mon enquête, en offrant un cas de figure qui ne se ramène pas à la situation des “bonnes villes” françaises ou à celle des communes médiévales italiennes : des villes dotées d’une forte autonomie et d’une longue tradition municipale, dans lesquelles le magistrat urbain jouit de prérogatives importantes mais qui ont besoin du consentement explicite des habitants, par exemple pour les questions de choix religieux. A Ulm notamment, le refus de suivre la politique de persécution anti luthérienne de Charles Quint va passer par un vote de centaines de membres des métiers. Je me suis ainsi longuement penché sur la question de l’adoption de la Réforme protestante par voie d’élection dans des villes et des villages suisses, que toute une école historiographique autour de Peter Blickle notamment a qualifié *Gemeinde Reformation*.

4 PAR la richesse des documents consultés et la pluralité des milieux analysés ta recherche constitue un apport significatif à l'étude de la spécificité de l'Ancien Régime, des dynamiques et des tensions entre la volonté de rationalisation et de modernisation de la monarchie et les résistances corporatives, qui forgèrent en mêmes temps des instruments juridiques et politiques puissants, qui aboutirent à miner les fondements de l'ordre traditionnel. Le noyau de ton livre représente une mise en question désacralisante de l'association entre majorité et démocratie, sur laquelle tu nous invites à réfléchir à une époque de populismes montants. Je voudrais connaître ton avis d'historien face au rôle joué par la monarchie absolue. Tu as une idée très forte : la représentation (et avec elle le vote majoritaire) est indispensable à ceux qui exercent le pouvoir, mais elle engage à la fois les gouvernés, tu poses la question du lien entre démocratie et pouvoir, en rejetant une trop facile association entre représentation et démocratie, mais tu marques aussi le rôle joué par les souverains absolus et la fonction modernisatrice de l'exercice du pouvoir.

En portant une attention minutieuse au fonctionnement réel de la monarchie absolue, j'ai finalement suivi une invitation de Rousseau qui dans le *Contrat Social*, au livre III, juge que "l'idée des représentants est moderne : elle nous vient du gouvernement féodal". Bernard Manin a montré que ce jugement à première vue déroutant ne pouvait être tenu pour une sorte de mépris de la part de Rousseau pour les systèmes représentatifs et qu'il constituait, au contraire, un argument précis et un jugement historique largement partagé aux XVII^e-XVIII^e siècles par des auteurs comme Harrington ou Montesquieu qui comprenaient bien ce que les principes du gouvernement représentatif alors en train de s'affirmer devaient aux traditions médiévales et modernes, et non à l'héritage républicain antique. Cette position avait en outre l'avantage de pas ramener aux présentations schématiques, voire caricaturales, de l'Ancien Régime, comme celle que l'on trouve encore sous la plume de David van Reybroucke, par exemple, dans son pamphlet *Contre les élections* (Actes Sud, 2014), et qui brouillent l'analyse plus qu'elles ne la servent. Van Reybroucke accompagne son propos de schémas – qu'il ne faut pas sur-interpréter – qui représentent les différents systèmes politiques depuis l'Antiquité sous la forme de petits triangles dont le sommet représente le souverain ou le détenteur du pouvoir (Prince, Roi, président) et la base le peuple. Entre les deux, les différentes époques ont vu apparaître des rouages intermédiaires, comme la presse, les assemblées d'élus etc. Mais dans l'Ancien Régime, les choses resteraient assez simples, selon le schéma

de Reybroucke : le Roi gouvernait directement les sujets, sans l'intermédiaire d'assemblées, sans interférence de la presse, sans organes qui fonctionneraient entre la volonté du peuple et la loi du souverain. Nous savons que c'est faux : le Roi exerce son autorité sur des corps, des compagnies, des métiers, des bonnes villes, des Universités qui s'auto-administrent en bonne part – nous l'avons dit plus haut. Et surtout, il n'échappe pas à la nécessité, de mieux en mieux reconnue à partir du Moyen Age, que tout pouvoir a d'obtenir le consentement de ceux sur qui il s'exerce, au moins de manière ritualisée. Les Etats Généraux ou les Assemblées Générales du Clergé en France ont bien ce rôle : représenter le Royaume ou le Clergé et consentir en leur nom à l'impôt que le souverain réclame.

Mon enquête consacre donc un chapitre entier à cette question de la représentation d'Ancien Régime, c'est-à-dire avant la formation des principes théoriques du gouvernement représentatif moderne dont parle Manin. Mais elle essaye de le faire sans céder à la tentation finaliste ou téléologique qui ferait des assemblées représentatives des monarchies modernes – Etats Généraux, Estates et Parliaments, Diètes d'Empire et Tagsatzungen suisses – les ancêtres évidents de nos parlements : elle cherche, au contraire, à montrer tout ce qui sépare nos manières de concevoir la représentation politique et les formes de celle-ci dans l'Ancien Régime, bien plus fondée sur l'idée d'incarnation que de représentativité. Les assemblées d'Ancien Régime sont dominées par les élites (clergé, noblesse, officiers du Roi) parce que ceux-ci incarnent le Royaume et ses habitants, parce qu'ils en sont l'expression la plus noble et la plus claire. Les assemblées ne sont pas des microcosmes dans lesquels on devrait retrouver les grands partages de la population, un nombre déterminé de paysans, d'artisans, de femmes... La représentation est sans relation avec l'idée de représentativité statistique. On comprend alors le rôle des querelles de préséance qui occupent une place si importante dans ces assemblées, de ces innombrables débats et procès sur les places et les placements, sur l'ordre des prise de parole : il ne s'agit pas de conflits personnels sans intérêts, de travers qui porteraient au jour l'impuissance de ces assemblées et l'incapacité de leurs membres à s'élever au-delà des égoïsmes et des appétits les plus mesquins, mais bien d'une partie importante du travail de la représentation politique qui définit les hiérarchies sociales, précise les privilèges, place chacun dans un ordre voulu par Dieu et garanti par le roi.



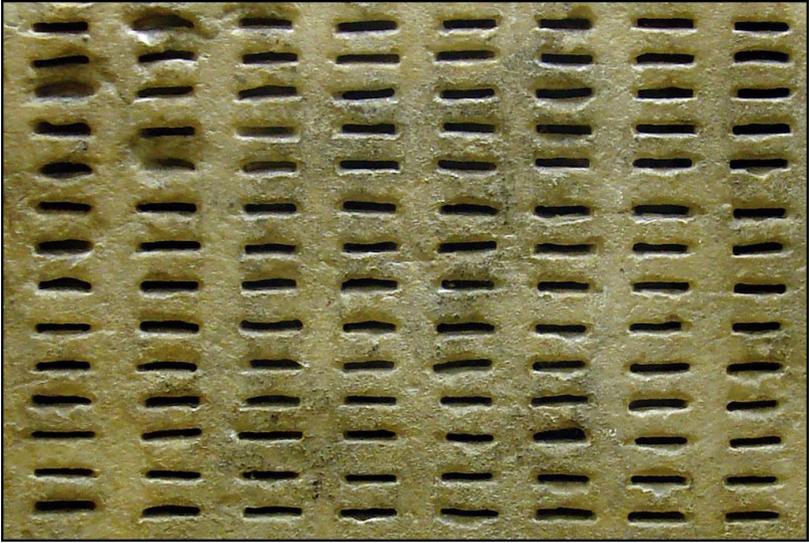
5 *TON* approche d'un sujet peu pratiqué par un historien des religions fait l'intérêt de ton volume. On y reconnaît aussi ton appartenance à l'historiographie française par l'attention aux groupes plutôt qu'aux individualités, où l'histoire des mentalités se mêle à l'histoire sociale et à la sociologie en rapport aux stratégies électorales, au vote secret. Dans le cadre de la religion réformée, à laquelle tu prêtes beaucoup d'attention, tu soulignes le lien entre la liberté de conscience et la réflexion sur le souci de préserver le droit de représentation de la minorité, et entre élection et vertu, pour esquisser le parcours qui arrivera au sacre du citoyen. Tu abordes rapidement dans tes dernières pages le XVIII^e siècle, qui marque la fin de ta narration.

On devine le tournant représenté par ce siècle par le rôle d'arrière-plan attribué, dans une recherche si riche et aux plusieurs facettes, aux implications économiques de la représentation politique et je voudrais bien connaître ton opinion à ce propos. Les mouvements de l'économie et de la société, la révolution des consommations, l'essor de la science de l'économie politique et la culture des Lumières firent de l'individu un acteur économique, politique et social. Avant ces transformations, les fondements économiques de la représentation politique, qui aboutirent à l'écroulement de l'Ancien Régime n'étaient pas si évidents dans les dynamiques et les discussions d'une société traditionnelle corporative, bâtie sur le privilège, mais au sein de laquelle on parvint à élaborer des notions et à esquisser des tensions, qui nous appartiennent encore, comme ton livre nous explique.

Il y a en effet plusieurs pistes qui s'offrent à l'analyse pour comprendre la naissance du sujet politique moderne. Comme spécialiste, à l'origine, d'histoire religieuse du XVI^e siècle, j'ai sans doute été poussé à revenir sur la question du lien, discuté et ténu, entre le protestantisme et son éloge de la liberté du chrétien, d'une part, et l'affirmation d'un rapport particulier à la politique qui sera à l'œuvre dans l'avènement du citoyen. L'expérience religieuse protestante, et par exemple la revendication de l'élection des pasteurs par la communauté ou le refus du forçement des consciences, a-t-elle à terme créé les conditions de pos-

sibilités d'un type de vie politique nouveau, qui aurait fait glisser de l'*Ecclesia* à la *Res Publica* la revendication de l'exercice libre de la conscience ? Quelques exemples, que j'ai déjà évoqués, ont été très importants pour moi dans cette perspective, sans pour autant m'amener à conclure abruptement des questions qui nécessitent en fait un tout autre type d'enquête. Celui des votations populaires en Suisse (et un peu dans l'Allemagne du sud) au sujet des idées nouvelles et de la conversion au protestantisme, que j'ai déjà évoqué, ou celui des sermons prononcés par les pasteurs à Londres ou Genève durant des décennies pour l'élection des magistrats urbains en lieu et place des anciennes cérémonies religieuses comme la messe du Saint Esprit qui faisait de l'élection une Pentecôte. On y voit se déployer un argumentaire original sur le choix en conscience, dicté par la vertu et le Bien Commun, dont l'électeur devra rendre compte. On y suit aussi nettement la progression des idées de Locke, notamment. Mais l'élection y reste un jugement, un moment dans lequel l'homme doit reconnaître le choix de Dieu : élire c'est identifier soi-même celui que Dieu a déjà appelé et non un choix absolument libre qui signerait la subjectivation nouvelle de la politique.

Il faut donc envisager concurremment d'autres pistes et notamment, comme tu le dis, celle des relations entre affirmation du marché et l'avènement de l'*homo œconomicus*, d'un côté, et transformation dans la manière de concevoir la volonté générale de la Cité comme agrégat des préférences individuelles. Au fond, la question serait de savoir s'il y a en politique comme en économie une main invisible qui ferait concourir les choix individuels au Bien Commun. J'ai un moment orienté mon enquête dans cette direction, en travaillant notamment sur les discours théoriques rapprochant marché économique et marché politique mais aussi sur les élections des dirigeants d'entreprises par action (banques, compagnies de commerce colonial etc.). Mais c'était un chantier énorme, que je songe aujourd'hui à reprendre : il n'apparaît pas vraiment dans le livre.



*S. S. Alonso, Ostracism holes (ballot holes used for ostracism processes), 2007
(<http://www.flickr.com/photos/ssalonso/4837547322>).*